



Accueil périscolaire municipal

Pleslin :

Accueil périscolaire Pleslin : 02 96 80 18 81

Groupe scolaire G. Hervé : 02 96 27 85 38

Trigavou :

Accueil périscolaire Trigavou : 02 96 27 15 76

Groupe scolaire C. Josselin : 02 96 27 83 47

Accueil périscolaire des Écoles

Année scolaire 2023-2024

L'accueil périscolaire, encore appelé garderie municipale, est un service public ouvert à tous les élèves du groupe scolaire.

Les enfants sont accueillis et encadrés par du personnel communal qualifié qui met en place un projet pédagogique. Des activités ludiques, culturelles, sportives sont proposées aux enfants.

La structure est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ouverture :

Tous les jours scolaires,
de **7h15 à 8h45** le matin
de **16h30 à 18h45** le soir

Tarifs de la garderie

	Tarifs par demi-heure et par enfant
Tranche A QF inférieur à 619	0.40 €
Tranche B QF de 620 à 808	0.45 €
Tranche C QF de 809 à 992	0.50 €
Tranche D QF de 993 à 1208	0.55 €
Tranche E QF supérieur à 1208	0.60 €
Supplément par goûter facturé avec le 1 ^{er} créneau du soir	0.30 €

Pour information : Le 1^{er} créneau de la garderie du soir qui intègre le goûter s'étendra de 16H30 à 17H15.

Inscription :

Elle est obligatoire auprès de la garderie.

Aucun enfant non-inscrit ne sera accueilli.

En cas de force majeure, merci de prévenir la directrice de l'école.

Fonctionnement :

- **Le matin**, les parents doivent **obligatoirement** accompagner leur(s) enfant(s) auprès du personnel de l'accueil périscolaire.
- **Le soir**, les enfants sont pris en charge à la sortie de chaque classe par un responsable de l'accueil périscolaire.

Les parents* (ou une personne autorisée, indiquée sur la fiche d'inscription) doivent reprendre leur(s) enfant(s) auprès de la personne responsable de l'accueil périscolaire.

* pour les parents séparés, joindre la copie de la décision judiciaire précisant le titulaire de l'autorité parentale.

Les parents utilisateurs de l'accueil périscolaire s'engagent à reprendre leur(s) enfant(s) avant 18h45, dernier délai. Tout dépassement horaire entraînera l'application d'un supplément de 5 €.

- Pour le bon déroulement de l'accueil (encadrement et goûter), merci de préinscrire votre enfant auprès du personnel de garderie.
- Pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire régulièrement, **prévenir par écrit lorsque l'enfant quitte exceptionnellement l'école à 16h30.**